



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-
DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné que le budget pour l'exercice financier 2021 de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, sera soumis pour adoption lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu :

LE LUNDI 18 JANVIER 2021 À 19 H
en conférence téléphonique à partir de la salle du conseil du
Centre socioculturel Anne-Hébert
22, rue Louis-Jolliet, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

En vertu de l'arrêté numéro 2020-074, du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 2 octobre 2020, toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. Ainsi, le procès-verbal de la séance ainsi que l'enregistrement audio de celle-ci seront rapidement publiés sur le site Internet de la municipalité.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget 2021.

En conséquence, tout intéressé est invité à transmettre ses questions ou commentaires concernant l'adoption du budget 2021 au plus tard à 19 h le **18 JANVIER 2021** à l'adresse suivante info@villescjc.com ou à les déposer dans la chute à courrier près de la porte d'entrée principale de la mairie, situé au 2, rue Laurier à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Toutes questions ou commentaires concernant l'adoption du budget 2021 qui seront reçues ultérieurement au 18 janvier 2020, seront répondus à la séance suivante.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et les villes*.

FAIT À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 8^e JOUR DE DÉCEMBRE 2020.

La greffière adjointe
et directrice des affaires juridiques,

Isabelle Bernier, OMA
Avocate